

Journal du Relais petite enfance

Rammo d'Or

NOVEMBRE - DECEMBRE

2024



INFOS / ACTUS

Le relais petite enfance le RAMMO D'OR fête ses 30 ans, le vendredi 22 novembre
2024

Assistantes maternelles, parents, enfants venez fêter cet évènement avec nous.

Sur inscription au rammodor69@gmail.com

ou au 07.60.15.41.41

30
ans
DU RELAIS PETITE ENFANCE
LE RAMMO D'OR

Venez fêter l'évènement autour d'un apéritif et de
nombreuses surprises pour petits et grands !

Le 22 novembre 2024 à 18h30

Stands maquillage
Stand photobooth,
Magicien
Suivie d'un apéritif

Salle Maryse Bastié
à St Germain au mont d'or

Réponse attendue **avant le 31 octobre 2024**
au 07.60.15.41.41 ou sur rammodor69@gmail.com

8 chemin de Maintenu, 09650 Saint-Germain-au-Mont-d'or.

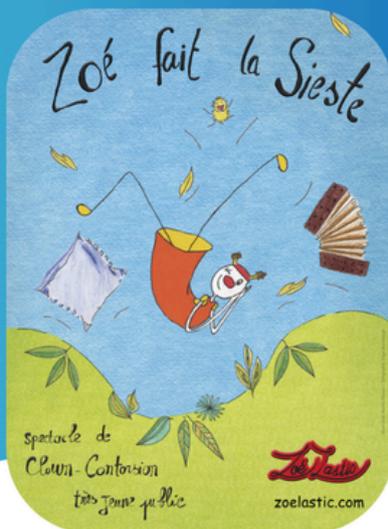


VENDREDI 13 DECEMBRE 2024
FÊTE DU RELAIS

LE RAMMO D'OR

SALLE PIERRE POIVRE
PLACE DE L'EGLISE - 69270 SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR

DÈS 18H30



40 MINUTES DE SPECTACLE

**Solo de clown-contorsion
très jeune public**

SUIVI D'UN TEMPS CONVIVAL

INSCRIPTION OBLIGATOIRE PAR MAIL OU TELEPHONE

rammodor69@gmail.com - 07 60 15 41 41

Ouvert à l'ensemble des assistantes maternelles du territoire
ainsi qu'aux enfants et à leurs parents (fratries acceptées) Jauge limitée





LE SAVIEZ-VOUS?

FOCUS SUR LES JOURS FERIES

Article 47.1 | 1er Mai

Le 1er Mai est un jour férié chômé, s'il correspond à un jour habituellement travaillé par le salarié.

Le chômage du 1er mai n'entraîne aucune réduction de la rémunération du salarié. L'absence du salarié en raison du chômage du 1er Mai est assimilée à du temps de travail effectif pour la détermination de ses droits à congés payés et au titre de l'ancienneté.

Par exception, en raison de la nature et de la singularité des activités visées par la présente convention collective, les parties peuvent convenir que le 1er Mai est un jour travaillé par le salarié. En contrepartie, ce dernier bénéficie une rémunération majorée à hauteur de cent pour cent (100 %)

Article 47.2 | Jours fériés ordinaires

Les jours fériés ordinaires sont ceux énumérés par les dispositions légales et réglementaires de droit commun. Les jours fériés ordinaires travaillés sont prévus dans le contrat de travail écrit.

À défaut, le travail un jour férié ordinaire ne peut intervenir que d'un commun accord écrit entre les parties.

En contrepartie du travail le jour férié ordinaire, le salarié perçoit, au titre des heures effectuées, une rémunération majorée à hauteur de dix pour cent (10 %) du salaire dû. Le chômage d'un jour férié ordinaire tombant un jour habituellement travaillé, ouvre droit au maintien de la rémunération brute habituelle, si le salarié a travaillé pour le particulier employeur, le dernier jour de travail qui précède le jour férié et le premier jour de travail qui lui fait suite, sauf autorisation d'absence préalablement accordée. Au sens des présentes dispositions, est entendu par « jour de travail » le jour qui aurait dû être travaillé par le salarié selon le contrat de travail ou le planning de travail qui lui a été remis par le particulier employeur.

L'absence du salarié en raison du chômage des jours fériés ordinaires est assimilée à du temps de travail effectif pour la détermination de ses droits à congés payés et au titre de l'ancienneté.

NB : La journée de solidarité ne s'applique pas aux assistants maternels

ÇA S'EST PASSÉ EN SEPTEMBRE- OCTOBRE

Atelier Patouille



Atelier Peinture



Musique, détente



Semaine du goût



A VENIR EN NOVEMBRE ET DECEMBRE

Retrouvez le planning chaque mois sur le
site internet du rammo d'or : [ici](#)

| Novembre 2024 | | | | |
|------------------|------------------------------|--------------------------|---------------------------|---|
| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | vendredi |
| 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| St Romain | Albigny | Curis | Polegmieux | St Germain |
| Pâte à modeler | Peinture fourchette hérissée | peinture bouchon arbre | peinture coton tige arbre | reunion journée |
| 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| St Romain | Albigny | Curis | Polegmieux | St Germain |
| | Patrice biblio | Transvasement | Transvasement | |
| 18 | 19 | 20 | 21 | 22 |
| St Romain | Albigny | Curis | Polegmieux | St Germain |
| Peinture bouchon | Conte Brigitte | Cuisine : pancake banane | Collage | peinture bouchon (arbre d'autonme) 18h30 30 ANS RAMMO |
| 25 | 26 | 27 | 28 | 29 |
| St Romain | Albigny | Curis | Polegmieux | St Germain |
| Motricité fine | Motricité fine | Motricité fine | Motricité fine | temps bibliothèque fin matinée |

19h30 : SOIREE CREATION LIVRE

RAPPEL DES ADRESSES DE CHAQUE SALLE

ST ROMAIN - 9H30/11H SALLE DE L'AJA

ALBIGNY - 9H/11H SALLE HENRI ST PIERRE

CURIS - 9H / 11H SALLE PERISCOLAIRE

POLEYMIEUX - 9H/ 11H SALLE MONT THOU

ST GERMAIN - 9H/ 11H POLE MAINTENUE

RAMMO D'OR

Mylène CHANIOL -

Animatrice Responsable

04 28 29 55 08 ou 07 60 15 41 4

rammodor69@gmail.com



A noter pour décembre:

Temps à la bibliothèque d'Albigny le mardi 3 décembre 2024

Conte avec Brigitte le mardi 10 décembre à Albigny

Pas de temps collectifs le 12 décembre 2024

Fête de Noël du Rammo d'or le vendredi 13 décembre au soir à St Romain



COIN LECTURE



Quelques livres

“J’explore le potager”

Partir à la découverte du potager en soulevant des flaps.

5 endroits du potager à explorer grâce à 15 flaps à soulever pour aller de découvertes en surprise ! On prépare les outils du jardin, les premières pousses, salades et aubergines, plantes aromatiques et fraisiers, Carottes et radis : on a fait une belle récolte !



“Un goûter parfait”

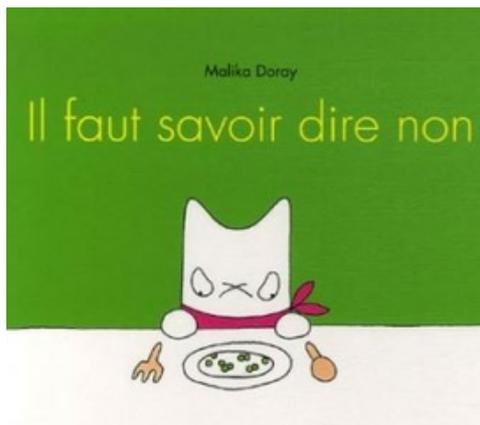
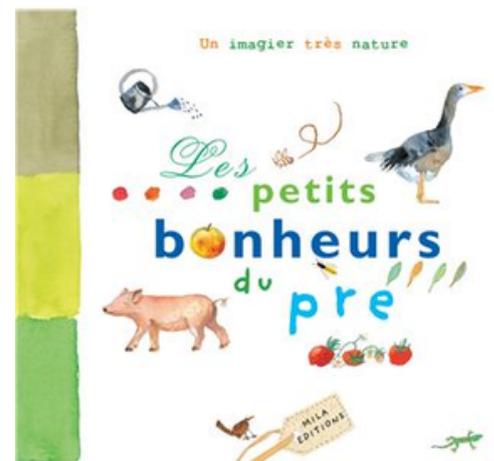
Ouvre les pages de ce livre :

elles se reflètent l'une dans l'autre et créent un espace en trois dimensions. Préparons une pâte à crêpes ensemble...

Attention, ce livre peut donner une forte envie de faire des crêpes !

“ Les petits bonheurs du pré”

Un petit bonheur d’imagier... avec des comptines, un peu de poésie et beaucoup d’air pur.



“Il faut savoir dire non”

Parfois, il faut savoir dire non. Non aux petits pois, non aux « S’il te plaît », non aux gâteaux, non aux bisous, non aux « Tant pis pour toi ». Il faut savoir dire non... mais pas quand on veut dire oui !

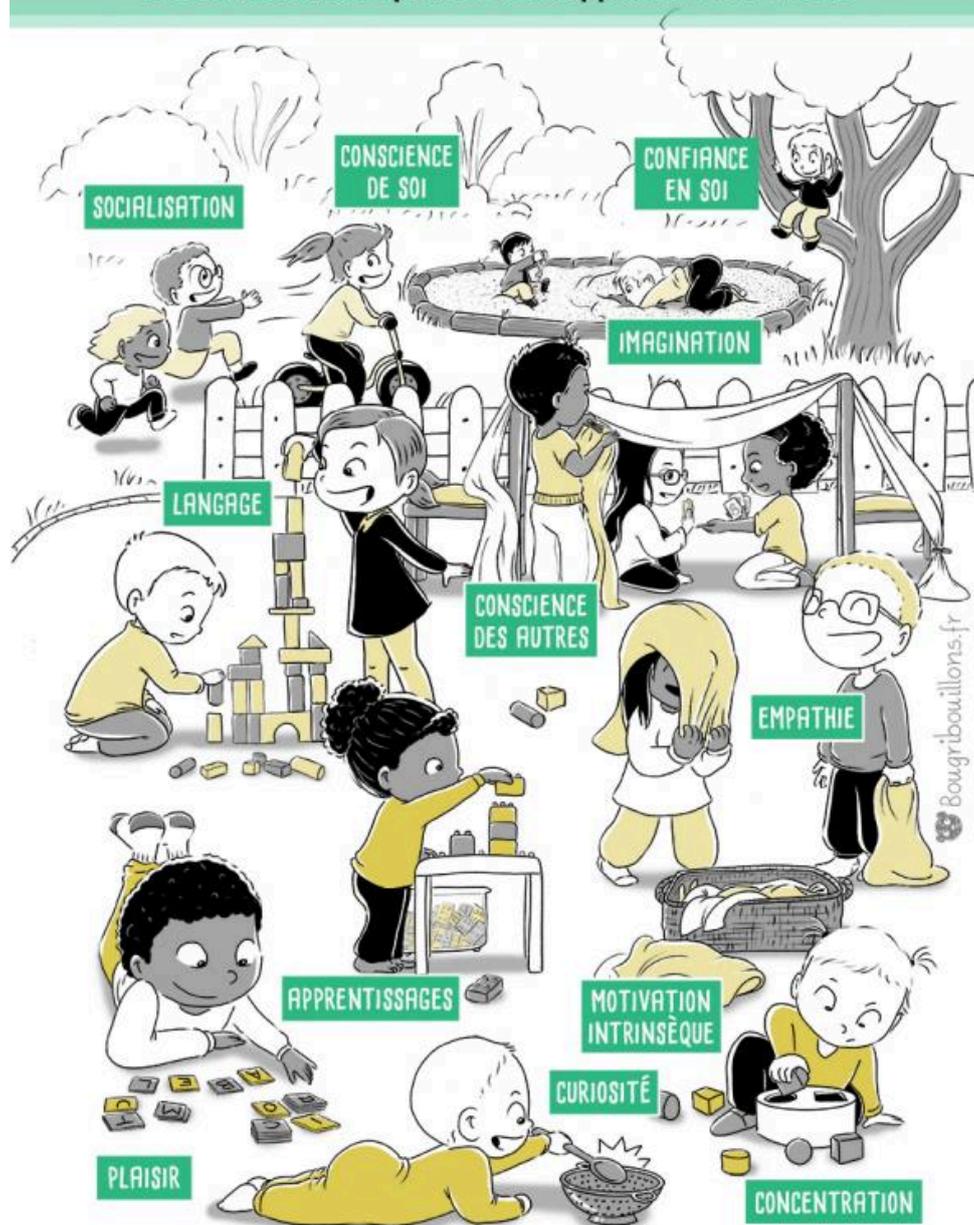


ÇA PEUT VOUS ÊTRE UTILE



LE JEU LIBRE #1

Le jeu libre est un jeu initié par l'enfant et auto-régulé.
L'enfant décide de ses règles et de sa durée. L'adulte, quant à lui, a un rôle important : celui d'observer et de rester disponible.
Le jeu libre n'a pas forcément de finalité. C'est en revanche un véritable trésor pour le développement de l'enfant.



Les activités dirigées, structurées ou encadrées par l'adulte ne peuvent remplacer le jeu libre dans tout ce qu'il développe chez l'enfant.

Faisons-leur confiance !



ÇA PEUT VOUS ÊTRE UTILE



Favoriser le jeu libre:

Mettre à disposition de l'enfant des espaces de jeu , offrir un espace sécurisant



L'adulte doit être présent physiquement : Les adultes sont comme des « phares ». Un phare en mer est ce qui éclaire et sécurise une zone. Les enfants jouent principalement dans les espaces « éclairés » par la présence des adultes.



Laisser l'enfant explorer, ne pas intervenir trop souvent.

L'enfant détourne parfois les objets (c'est ce qu'on appelle l'affordance)

